

## LES ACTUALITES

■ Un rappel de vos élus CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail):

### Quel est notre rôle ?

Il consiste à analyser les risques professionnels auxquels vous êtes confrontés, contribuer à améliorer vos conditions de travail, et porter devant la direction vos observations, inquiétudes, remarques.

Les conditions sanitaires actuelles rendent impossibles les visites des points de vente et des services aux membres de la Commission (qui a repris les prérogatives du CHSCT).

Il est important de vous rappeler que même s'il est difficile d'être présent physiquement sur vos lieux de travail, les élus CSSCT de la Cfdt se tiennent à votre disposition pour toute question, toute demande, toute interrogation.

**Nous sommes à votre écoute, comme toujours et encore plus aujourd'hui...**

■ Examen Annuel de Situation Salariale (EASS).

### Attention !

Depuis la signature de l'accord du 01/04/18 portant sur la classification-rémunération, nous constatons chaque année des pratiques d'augmentations individuelles nettement inférieures aux minima accordés antérieurement. Par exemple lors des EASS 2020, seulement 111 salariés sur 403 dans les niveaux 4.5.6 et 7 ont perçu une revalorisation pérenne supérieure à 5%.

Ainsi pour ne pas être pénalisé, votre manager doit vous augmenter de :

6.28% pour le niveau 4, 5.58% pour le niveau 5, 5.98% pour le niveau 6 et 5.43% pour le niveau 7. Le tableau ci-dessous vous permettra de mieux appréhender l'impact négatif, si votre manager se contente d'appliquer l'augmentation minimale (soit 5% du salaire minimum du niveau du collaborateur).

## CLASSIFICATION-REMUNERATION 2021 (Après revalorisation de 0,5%)

Ancien niveau	Nouveau niveau	Salaire mini	Augmentation mini précédente	Augmentation mini de 5%	Ecart annuel	Effectif concerné (base 31/12/19)
Gradé C	Tech. 4	27 139 €	1 704 € (25 points)	1 357 €	- 347 €	505
Gradé D	Tech. 5	30 543 €	1 704, € (25 points)	1 527 €	- 177 €	668
Cadre E	Cadre 6	34 156 €	2 045 € (30 points)	1 708 €	- 337 €	368
Cadre E	Cadre 7	37 664 €	2 045 € (30 points)	1 883 €	- 162 €	254

## SOMMAIRE

### ■ Actualités.....1

Rôle du CSSCT.  
E.A.S.S.

### ■ Edito .....1

■ Le dossier du mois....2  
Formation professionnelle.

### ■ Félicitations.....2

### ■ Carton Rouge.....2

### ■ Le chiffre.....2

### ■ Décryptage.....2

Effectif CDI du CMNE

### ■ Repères .....2

## EDITO

L'heure est pour beaucoup d'entre nous au questionnement sur notre avenir collectif et individuel. Eloignée du tourbillon de l'ancienne, notre nouvelle vie nous invite à nous poser des questions touchant à nos comportements et à nos habitudes, de nous soumettre à la réflexion sur les contours et la réalité de notre existence, bref, de remettre en cause parfois nos choix antérieurs, de remettre en cause aussi les orientations que nous avons suivies parce que quelquefois nous les avons subies.

Certains ont le sentiment, à tort ou à raison, de s'être engagés dans une voie qui a pu leur convenir à un moment de leur vie mais qui aujourd'hui ne correspond plus à leurs attentes. Pour d'autres, c'est la voie elle-même qui a dévié et s'est éloignée des objectifs et orientations antérieures.

Aujourd'hui, des aiguillages permettent de réorienter sa vie, sa carrière professionnelle. Des voies nouvelles ou inconnues sont à découvrir.

Elles passent toutes par la formation, et ne sont accessibles qu'à ceux qui souhaitent s'investir pleinement. Transition Pro est un outil qui, associé au Compte Personnel de Formation, peut satisfaire ces besoins.

Vous avez des questions, des remarques ?  
Contactez votre représentant Cfdt directement sur sa messagerie personnelle.

Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr  
Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr  
Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr  
Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr  
Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr  
Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr  
Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr  
Éric GOURY eric.goury@cmne.fr  
Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr  
Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr  
Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr  
Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr  
Philippe VANDEVELDE philippe.vandevelde@cmne.fr

### Les dispositifs de reconversion.

En France, la reconversion professionnelle est une idée qui ne manque pas de titiller beaucoup de travailleurs. Il ressort d'un récent sondage que 60% des salariés prévoient de changer d'emploi dans les 12 prochains mois. Les raisons sont diverses et proviennent souvent d'une volonté de donner un autre sens à sa vie professionnelle marquée par de perpétuels changements d'organisation du travail. Les réseaux bancaires ne font pas exception, l'AFB ayant récemment communiqué que les démissions représentaient 40% des départs en 2019, contre 25% en 2014.

L'acteur central de la reconversion est depuis le 1er janvier 2019 et la réforme de la formation professionnelle, Transition Pro qui a remplacé le FONGECIF.

Transition Pro, est un organisme paritaire, piloté par les partenaires sociaux (représentants de salariés et d'employeurs) et financé par les contributions des entreprises. Pour les bénéficiaires, c'est la garantie d'équité dans

l'analyse et le traitement des projets. Transition Pro propose 2 dispositifs de reconversion professionnelle, le PTP (Projet de Transition Professionnelle) et le dispositif démissionnaire.

Le PTP permet à tout salarié de suivre, à son initiative, une formation certifiante pendant ou en dehors de son temps de travail, en vue de changer de métier ou de profession.

#### L'acteur central de la reconversion, c'est Transition Pro

Il s'adresse aux CDI, aux CDD et aux intérimaires et permet de financer le coût de la formation, le maintien de la rémunération et les frais annexes.

Les 3 critères examinés pour obtenir l'accord du financement par Transition Pro sont la cohérence du projet, la pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagées, et les perspectives d'emploi à l'issue de la formation.

Le dispositif démissionnaire permet aux salariés du secteur privé en CDI de bénéficier de l'allocation chômage après avoir démissionné, soit pour préparer un projet de création ou reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation.

Pour en bénéficier il faut avoir accumulé sans interruption au moins 1 300 jours de travail au cours des 5 dernières années.

Pour que votre projet aboutisse, il est indispensable de suivre les trois étapes suivantes : 1. Prendre RDV avec un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) qui vous accompagnera dans l'élaboration du projet.

2. Adresser la demande à Transition Pro qui étudie le caractère réel et sérieux du projet. 3. En cas d'avis favorable, s'inscrire à Pôle Emploi qui procède à la validation des droits et au calcul de l'indemnisation.

Vous pouvez retrouver plus d'informations (vidéos et articles) dans la rubrique « mes droits » de l'application mobile de la CFDT du CMNE. ■

#### FELICITATIONS

Aux salariés du CMNE qui, en dépit d'une année 2020 ponctuée d'inquiétudes, d'incertitudes liées au COVID et au rapprochement à venir avec le CMAF, ont réussi à se mobiliser tout en travaillant dans des conditions dégradées.

#### CARTON ROUGE

Tel le Phénix, le PAI (Plan d'Accompagnement Individuel) renaît sous la forme du Plan de Progrès et d'Accompagnement Managérial (PPAM). Comme dans sa forme antérieure, ce dispositif peut avoir des conséquences néfastes si les moyens mis en œuvre pour accompagner le salarié sont mal

adaptés et mal dimensionnés. La qualité de l'accompagnement est au centre du dispositif et nécessite l'engagement de l'encadrement.

#### LE CHIFFRE 33

C'est le pourcentage de progression sur un an des arrêts maladie de longue durée, dont la durée moyenne atteint 94 jours. Sachant que ce chiffre n'inclut pas les arrêts de travail délivrés pendant le confinement pour garde d'enfant ou vulnérabilité face à la COVID 19. Tout cela doit nous interroger sur une certaine forme de fatigue et de lassitude au travail que provoquent, les aléas du télétravail dans cette période de crise sanitaire.

#### DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CFCMNE.  
- 517 salariés au 31/12/2020.

	Points de vente	Appui réseau *	Services fédéraux	Total
2005	2009	207	712	2928
2016	1424	566	589	2579
2017	1373	566	578	2517
2018	1334	605	596	2535
2019	1303	609	569	2481
2020	1284	596	531	2411
Écart	-725	+389	-181	-517

\* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché profagri/OBNL. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

#### REPERES

##### L'AGENDA DU MOIS

Négociation : 09/02 et 16/02  
C.S.E : 17/02  
C.S.S.C.T. Pas de réunion

##### SECURITE SOCIALE

Plafond annuel : 41.136 €  
Plafond mensuel : 3.428 €

##### SMIC (01/21 Source : Service Public.fr)

Taux horaire brut : 10.25 €  
Taux horaire net : 8.11 €  
Mensuel brut : 1.554.58 €  
Mensuel net : 1.231 €

##### INFLATION

0.60 % (selon l'INSEE)

##### ALLOCATIONS (01/04/20)

Revenus nets ≤ 69.933 € / an  
Deux enfants : 131.95 €  
Revenus nets ≤ 75.760 € / an  
Trois enfants : 301.00 €  
Revenus nets ≤ 81.587 € / an  
Quatre enfants : 470.07 €

##### RSA (01/04/20)

1 personne seule: 564.78 €  
1 couple : 847.17 €  
1 couple + 1 enf : 1.016.60 €  
1 couple + 2 enf : 1.186.03 €  
Enfant suppl.: 225.91 €

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdt-cmne@cmne.fr

Application mobile : disponible sur Play Store et App Store

facebook : CFDT CMNE



#### BULLETTIN D'ADHESION

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

A retourner :  
CMNE - local syndical de la CFDT  
4 place Richebé - 59000 LILLE

Date et signature